

Pétitions

LA CHAMBRE DES COMMUNES

DÉPÔT D'UN EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DES COMMISSAIRES DE LA RÉGIE INTERNE CONCERNANT LES TRAITEMENTS RÉVISÉS

M. le Président: J'ai l'honneur de déposer un extrait du procès-verbal de la réunion du 25 mars 1985 des commissaires de la régie interne; on y donne les traitements révisés des employés de la Chambre des communes, qui doivent entrer en vigueur le 1^{er} avril 1985.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DE LA PEINE CAPITALE

M. Gus Mitges (Grey-Simcoe): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 254 résidents de ma circonscription de Grey-Simcoe qui expriment énergiquement leurs inquiétudes et réclament le rétablissement de la peine capitale pour quiconque commet un meurtre prémédité ou du premier degré sur la personne d'agents de police, de gardes de sécurité et de civils, et qui a été reconnu coupable sans l'ombre d'un doute raisonnable.

[Français]

LA RECHERCHE EN MÉDECINE

M. François Gérin (Mégantic-Compton-Stanstead): Monsieur le Président, 960 résidents de Fleurimont et de ma circonscription désirent se prévaloir de leurs droits anciens et incontestés de présenter cette pétition à la Chambre et de demander à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), par le biais du Conseil de recherches médicales du Canada, d'accorder à la faculté de médecine de l'Université de Sherbrooke un soutien financier lui permettant de maintenir son niveau de recherche et son rythme de développement.

[Traduction]

LES MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreux résidents de Calgary, en Alberta, qui demandent au gouvernement de faire en sorte que les modifications à la Loi sur l'assurance-chômage touchant l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite n'entrent pas en vigueur le 31 mars.

M. Iain Angus (Thunder Bay-Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par de nombreuses personnes de ma circonscription qui demandent au gouvernement de retirer son projet de modifier la Loi sur l'assurance-chômage, surtout en ce qui concerne l'indemnité de cessation d'emploi et les prestations de retraite.

M. Cyril Keeper (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par un certain nombre de résidents de Calgary qui invitent le gouvernement à renoncer à sa décision de faire déduire l'indemnité de cessation d'emploi des prestations d'assurance-chômage. Cette indemnité est essentielle pour maintenir le revenu familial lorsque des travailleurs sont mis à pied.

M. John Parry (Kenora-Rainy River): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le devoir de présenter une pétition signée par plus de 100 résidents du secteur Ear Falls de ma circonscription qui, à l'instar de la majorité des participants à la conférence économique, prient le Parlement de permettre aux employés mis à pied de conserver leur indemnité de cessation d'emploi et de toucher leurs prestations d'assurance-chômage sans la moindre déduction au titre de l'indemnité de cessation d'emploi.

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Monsieur le Président, je voudrais présenter la pétition qui suit. Attendu que la ministre de l'Emploi et de l'Immigration a annoncé que, après le 31 mars 1985, l'indemnité de départ des travailleurs mis à pied sera déduite de leurs prestations d'assurance-chômage, ce qui aura pour effet d'éliminer les avantages offerts au travailleur lors de sa mise à pied et attendu que l'indemnité de départ est indispensable . . .

M. le Président: A l'ordre. Le député voudrait-il résumer la pétition? Il connaît, je crois, la règle à cet égard.

M. Waddell: Je croyais être autorisé à présenter ma pétition.

M. le Président: Je tentais de faire comprendre au député que le Règlement n'autorise pas un député à lire la pétition. Il permet d'en résumer la teneur. C'est j'en suis certain, ce que le député tente de faire.

M. Waddell: Monsieur le Président, à maintes reprises, notamment au cours de la dernière législature, les députés ont lu leur pétition en entier.

Des voix: Jamais!

M. le Président: Qu'un député l'ait déjà fait ne rend pas la chose recevable. J'ai tenté depuis le début de la présente législature de le faire comprendre à tous les députés, voilà pourquoi je l'ai signalé avec ménagement au député de Vancouver-Kingsway (M. Waddell). Tous les députés devraient savoir maintenant que, aux termes du Règlement, une pétition doit être résumée. En toute déférence, j'invite donc le député à résumer sa pétition.

M. Waddell: Monsieur le Président, je la résumerai avec ménagement. Elle signale que les pétitionnaires s'opposent à ce que l'indemnité de départ soit déduite des prestations d'assurance-chômage et ils demandent respectueusement au Parlement de permettre à tous les employés mis à pied de garder leur indemnité de départ et de toucher intégralement leurs prestations d'assurance-chômage.

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, je m'empresse également de présenter une pétition à la Chambre. Elle a été signée par un certain nombre de Canadiens demeurant en Alberta qui ont été chagrinés d'apprendre que le gouvernement se proposait d'apporter certaines modifications à la Loi sur l'assurance-chômage et à ses règlements d'application à la fin du mois. Ils demandent à la Chambre de préserver la loi et prient le ministre de renoncer à son intention d'effectuer ces modifications le 31 mars prochain.